

KERANET

Détachant acide pour le carrelage céramique



DOMAINE D'APPLICATION

Keranet est utilisé pour le nettoyage des surfaces à l'intérieur ou extérieur (y compris les façades) en cas de traces de ciment, de chaux, d'efflorescences qui incluent des saletés ou de l'huile.

Quelques exemples d'application

- Nettoyage de traces de ciment ou de chaux sur les surfaces telles que le carrelage céramique ou mosaïque au sol et murs.
- Nettoyage des résidus de produits à base de ciment tels que le mortier colle ou mortier pour joints sur des carreaux de céramique.
- Nettoyage des efflorescences calcaires ou de calcaire sur béton, carrelage, joints de carrelage, etc.
- Nettoyage de toutes sortes de souillures accumulées sur des chantiers, sur le carrelage mais aussi les appareils sanitaires (lavabos, baignoires), les chromes, l'acier inoxydable, etc.
- Nettoyage de légères taches de rouille.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Keranet est un détachant acide disponible sous deux formes:

- en poudre concentrée pour les cas difficiles;
 - en liquide dans une solution aqueuse à 15% pour une utilisation facilitée dans les cas courants.
- Keranet** contient un acide organique spécial qui permet d'obtenir une efficacité égale à celle des acides beaucoup plus forts (muriatiques, chloridiques, sulfuriques, etc.) sans provoquer, comme ces derniers, de dégagements toxiques hautement dangereux. Si **Keranet** est utilisé correctement, il n'endommage ni le carrelage ni les joints, même de couleur; mais au contraire, permet d'éliminer les efflorescences éventuelles.

INDICATIONS IMPORTANTES

- Ne pas utiliser **Keranet** sur le marbre et sur les pierres calcaires, reconstituées ou dérivées et sur les dalles ciment.
- Ne pas utiliser **Keranet** sur les carreaux de céramique ou les vasques émaillées avec un vernis non résistant aux acides.
- Pour la mise en œuvre de **Keranet**, utiliser des gants et des lunettes de protection et éviter toute éclaboussure sur la peau ou sur les vêtements.
- S'assurer, avant l'emploi, que les surfaces à traiter sont résistantes aux acides. En cas de doute, il est conseillé de tester le produit au préalable.
- Le contact entre **Keranet** et les surfaces métalliques peut occasionner de la corrosion.
- Ne pas laisser agir trop longtemps **Keranet** sur les joints. Rincer les joints abondamment à l'eau afin d'éliminer les résidus de produit pouvant occasionner des différences de couleurs.
- Empêcher **Keranet** de rentrer en contact avec des surfaces métalliques ou des finitions, cela peut entraîner de la corrosion.

MODE D'EMPLOI

Avant d'appliquer **Keranet**, protéger tout ce qui pourrait être endommagé par des projections acides. Humidifier toutes les surfaces à traiter avant l'application de **Keranet**, notamment les surfaces très absorbantes (terre cuite, carreaux poreux, béton, enduit, etc).

Keranet Liquido s'applique à la brosse, en procédant par bandes. Laisser agir 5 minutes, frotter les parties difficiles avec une brosse époussette ou une éponge abrasive (Scotch-Brite® grain moyen) enlever toute croûte qui reste encore et continuer à frotter jusqu'à ce que toutes les taches visibles ont disparu. Si nécessaire, répéter l'opération (croûtes ou taches persistantes).

Eliminer l'excédent du liquide avec une raclette en caoutchouc, une éponge ou un aspirateur industriel. Rincer abondamment à l'eau claire en brossant dans tous les sens puis en séchant avec un chiffon.

En cas d'utilisation de **Keranet Polvere Concentrato** (par exemple terre cuite jointoyé avec du ciment de couleur anthracite), suivre le même procédé. La seule différence consiste à saupoudrer de **Keranet** les surfaces à traiter après avoir mouillé abondamment le support.



CONDITIONNEMENT

Keranet Polvere Concentrato:

seaux de 5 kg – sacs plastiques de 1 kg.

Keranet Liquido:

bidons de 25 kg - bidons de 10 kg - bidons de 5 kg - flacons de 1 kg emballés par 12 - flacons de 0,750 kg avec nébuliseur emballés par 12.

STOCKAGE

24 mois dans son emballage d'origine.

INSTRUCTIONS DE SECURITE POUR LA PREPARATION ET LA MISE EN OEUVRE

Pour les précautions d'emploi, consulter la dernière version de la Fiche de Données de Sécurité (FDS) disponible sur le site web www.mapei.com

PRODUIT RÉSERVÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL.

DONNÉES TECHNIQUES (valeurs types)

DONNÉES D'IDENTIFICATION DU PRODUIT

	Poudre concentrée	Liquide
Consistance	poudre	liquide
Couleur	blanc	transparent
Masse volumique apparente (g/cm ³)	1,22	-
Masse volumique (g/cm ³)	-	1,09
pH	-	1,1
Substance active (%)	100	15
Classification douanière	2811 19 00	

DONNÉES D'APPLICATION

Température d'application

de 0°C à +40°C

Temps d'attente avant de rincer

5 minutes

AVERTISSEMENT

Les informations et prescriptions de ce document résultent de notre expérience. Les données techniques correspondent à des valeurs d'essais en laboratoire. Les conditions de mise en œuvre sur chantier pouvant varier, il est conseillé à l'utilisateur de vérifier si le produit est bien adapté à l'emploi prévu dans le cadre des normes en vigueur. L'utilisateur sera par conséquent toujours lui-même responsable de l'utilisation du produit. Les indications données dans cette fiche technique ont une portée internationale. En conséquence, il y a lieu de vérifier avant chaque application que les travaux prévus rentrent dans le cadre des règles et des normes en vigueur, dans le pays concerné.

Se référer à la dernière mise à jour de la fiche technique disponible sur le site web www.mapei.com

MENTION LÉGALE

Le contenu de la présente Fiche de données Techniques (FT) peut être reproduit dans un autre document, mais le document qui en résulte ne peut en aucun cas remplacer ou compléter la FT en vigueur au moment de l'application ou de la mise en œuvre du produit MAPEI. La FT la plus récente peut être téléchargée à partir de notre site web www.mapei.com.

MAPEI DÉGAGE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATION DU TEXTE OU DES CONDITIONS D'UTILISATION CONTENUES DANS CETTE FT OU SES DÉRIVÉS.

00152-03-2018-fr-ch (CH)

La reproduction intégrale ou partielle des textes, des photos et illustrations de ce document, faite sans l'autorisation de Mapei, est illicite et constitue une contrefaçon

